



---

**AGGLOMERATION DE FRIBOURG**  
**AGGLOMERATION FREIBURG**

N°12

## Message du Comité d'agglomération au Conseil d'agglomération

### **Message en vue de l'adoption du budget 2013 de l'Agglomération de Fribourg**

Séance du Conseil d'agglomération du 4 octobre 2012

## Sommaire

I. Généralités .....	1
<i>Contributions financières des communes</i> .....	1
<i>Salaires et retenues sociales</i> .....	1
II. Budget de fonctionnement 2013 : commentaires .....	1
0. Administration.....	1
010. Conseil d'agglomération .....	1
011. Comité d'agglomération.....	2
020. Administration générale .....	2
3. Culture .....	3
6. Mobilité .....	4
a) Administration du domaine de la mobilité.....	4
b) Coûts d'exploitation des transports publics .....	5
7. Aménagement.....	6
8. Economie.....	7
830. Promotion touristique .....	7
840. Promotion économique .....	7
9. Finances.....	8
940. Gérance de la fortune et des dettes .....	8
991. Participation des communes membres .....	8
998. Autres postes .....	9
III. Budget d'investissement 2013 : commentaires .....	9
6. Mobilité .....	9
7. Aménagement.....	10
IV. Proposition à l'attention du Conseil d'agglomération .....	10
Annexes :	
- Annexe 1 : Budget 2013 de l'Agglomération (budget de fonctionnement et budget d'investissement) ;	
- Annexe 2 : Tableau récapitulatif des coûts par domaine et par commune ;	
- Annexe 3 : Projet d'arrêté sur le budget de fonctionnement 2013 ;	
- Annexe 4 : Projet d'arrêté sur le budget d'investissement 2013.	

(du 12 juillet 2012)

# **12 - 2011-2016 : Message en vue de l'adoption du budget 2013 de l'Agglomération de Fribourg**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'agglomération,

## **I. Généralités**

Le Comité vous soumet le budget de l'Agglomération de Fribourg pour l'exercice 2013. Le présent message et ses annexes ont été validés par le Comité le 12 juillet 2012 et transmis pour examen à la Commission financière du Conseil d'agglomération.

Le budget de fonctionnement de l'Agglomération se présente comme suit :

Total des charges : CHF 26'168'200

Total des produits : CHF 26'168'200

Ce budget donne lieu à une diminution de CHF 503'260.

### *Contributions financières des communes*

Pour une question de transparence, les participations communales ne sont pas imputées par domaines dans le document du budget. Cette présentation fournit ainsi une détermination claire du financement global par chaque commune membre.

### *Salaires et retenues sociales*

La projection des salaires à verser aux collaborateurs de l'Agglomération se base sur l'hypothèse d'une progression d'un échelon. Demeure réservée l'indexation selon les normes cantonales.

Les cotisations à la caisse de prévoyance font l'objet d'une hausse de 4% au titre de mesures d'assainissement, répartie à parité entre employeur et employé.

## **II. Budget de fonctionnement 2013 : commentaires**

### **0. Administration**

Le total des charges s'élève à CHF 1'036'600.

#### **010. Conseil d'agglomération**

010.300.00, 010.300.10, 010.300.20, 010.300.30 :

Le nombre de séances des organes législatifs a été estimé comme suit :

- 4 séances du Conseil d'agglomération ;

- 8 séances de la Commission financière ;
- 6 séances de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement ;
- 6 séances du Bureau du Conseil.

#### 010.318.00

Les frais de port inhérents au Conseil d'agglomération sont désormais comptabilisés avec les frais de port de l'administration générale.

#### 010.318.01

Le montant budgété, au titre d'honoraires de l'organe de révision, a été adapté aux coûts effectivement constatés dans le cadre des exercices précédents.

### **011. Comité d'agglomération**

#### 011.300.00

Ce montant inclut les jetons de présence et les vacations des membres du Comité. Une augmentation du poste se base sur le nombre des séances planifiées en 2013.

### **020. Administration générale**

#### 020.301.00

Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, la dotation en personnel administratif sera la suivante :

- 1 EPT pour le poste de direction administrative ;
- 2 EPT pour le secrétariat administratif ;
- 1 EPT pour la comptabilité.

#### 020.310.00

Le montant prévu pour l'acquisition de fournitures de bureau fait l'objet d'une diminution, suite à un constat des dépenses effectives lors des exercices précédents.

#### 020.310.20, 020.310.21

Le Comité relève que, pour la première fois au budget 2013, les frais de publications et les frais d'annonces sont présentés séparément.

Les frais de publication prévus sont entièrement imputés au Conseil d'agglomération, ce qui explique le montant nul porté au compte 020.310.20. En effet, une adaptation dans la politique d'imputation s'est vue motivée par la causalité entre ce type de publications et les décisions du Conseil.

Les frais d'annonce, constatés en 2011, étaient particulièrement importants, étant donné que des démarches de recrutement ont été entreprises pour 3 postes différents. Un montant inférieur est, par conséquent, prévu en 2013.

#### 020.311.01

Le Comité prévoit de renouveler une partie du parc informatique de l'administration pour un montant globalement estimé à CHF 30'000. D'autre part, un montant de CHF 10'000 est destiné à l'acquisition de mobilier supplémentaire.

#### 020.315.00, 020.315.02

Le Comité souligne que, pour la première fois au budget 2013, les frais d'entretien du mobilier de bureau et les coûts de la maintenance informatique sont présentés séparément.

D'autre part, la diminution du montant prévu s'explique par une modification dans la politique d'imputation des coûts de maintenance de la photocopieuse désormais comptabilisés comme frais administratifs.

Entre 2012 et 2013, la totalisation de frais d'entretien du mobilier de bureau ainsi que des coûts de maintenance informatique et de la photocopieuse passe de CHF 12'000 à CHF 19'000, suite à constat de dépenses effectives de CHF 17'437.85 en 2011.

#### 020.316.01

Un montant de CHF 3'400 est prévu pour le contrat de leasing d'une nouvelle photocopieuse.

#### 020.317.00

Le montant prévu pour les frais de réception et de délégation de l'administration a été adapté aux dépenses effectivement constatées dans le cadre des exercices précédents.

#### 020.318.10

L'augmentation du montant prévu pour les frais administratifs de l'administration s'explique par une modification dans la manière de comptabiliser les coûts de maintenance de la photocopieuse. Ceux-ci sont désormais imputés à ce compte en raison du lien entre lesdits coûts et le nombre de tirages effectués (v. explication sur les comptes 020.315.00 et 020.315.02).

#### 020.318.50

L'augmentation du montant prévu au titre de frais internet s'explique par la nécessité d'une mise à niveau du site web de l'Agglomération.

#### 020.390.00

L'amortissement des investissements, se rapportant à l'administration générale, fait l'objet d'une imputation interne. Le montant budgété porte sur des acquisitions en mobilier et équipements. La répartition des amortissements est détaillée dans le paragraphe relatif aux finances.

### **3. Culture**

Le total des charges s'élève à CHF 1'948'500.

#### 300.300.00

Le nombre de séances de la Commission culturelle en 2013 est estimé à 10.

#### 300.301.00

Suite à la mise au concours d'un poste de collaborateur-trice scientifique à la culture, le Comité prévoit une dotation supplémentaire de 0.5 EPT.

#### 300.365.10, 300.365.20

Le Comité propose, au Conseil, l'adoption d'un montant total de CHF 1'815'000 destiné au soutien des activités culturelles régionales. Ce montant se décline en CHF 1'275'000 de subventions pluriannuelles et en CHF 540'000 de subventions annuelles et extraordinaires.

La répartition des montants de ces deux comptes est encore amenée à évoluer en raison de la signature des conventions pluriannuelles, qui n'interviendra qu'en fin d'année 2012. Cette fluctuation n'aura aucune incidence sur le montant global alloué aux deux catégories de subventions.

Selon le rapport Torche, les besoins financiers des organisateurs culturels avaient été évalués en 2009 à environ CHF 2'000'000. En comparaison, l'enveloppe financière destinée aux subventions pluriannuelles, annuelles et extraordinaires a, jusqu'à présent, été plafonnée à CHF 1'695'000.

En 2012, la renégociation des conventions pluriannuelles pour 2013-2015 laisse ressortir une marge de manœuvre inexistante. Or, les évaluations effectuées par la Commission culturelle, aux dates du 28 mars et du 4 juin, aboutissent aux constats suivants :

- les 10 bénéficiaires actuels devraient continuer à recevoir les montants de subvention qui leur sont actuellement octroyés ;
- sur les 10 bénéficiaires actuels, une augmentation de la subvention 2013-2015 est justifiée pour 8 d'entre eux et une stabilité des besoins est constatée pour les 2 autres ;
- est vouée à changer la répartition entre le montant des subventions annuelles, extraordinaires et pluriannuelles.

Depuis 2011, une marge de manœuvre quasi-inexistante des montants attribués, au titre des subventions annuelles et extraordinaires, est relevée.

Le Comité rappelle que le budget de la promotion culturelle s'est, jusqu'à-présent, basé sur une enveloppe financière fixe qui n'a pas varié depuis la reprise des tâches de Coriolis Promotion par l'Agglomération en 2010. Précédemment, le système de financement de Coriolis Promotion correspondait à un montant de CHF 25/habitant. Or, cette règle de financement a, dans un premier temps, été abandonnée par l'Agglomération, pour réduire l'impact financier provoqué dans les communes à leur adhésion à l'Agglomération. Le Comité a décidé de revenir à la politique de financement en vigueur avant la constitution de l'Agglomération, en procédant à un rattrapage. Il propose, ainsi, une augmentation annuelle du budget de promotion culturelle de CHF 120'000 durant trois ans.

## **6. Mobilité**

Le total des charges s'élève à CHF 21'622'800.

### **a) Administration du domaine de la mobilité**

#### 650.301.00

Le Comité prévoit l'engagement au 1<sup>er</sup> janvier 2013 d'un ingénieur en transports à 100% pour la mobilité, amenant la dotation en personnel du domaine à 1.7 EPT.

Il est à noter que, à défaut d'un tel engagement, le Comité se réserve la possibilité d'un dépassement du compte 650.318.10 au titre de mandats externes, correspondant au montant inutilisé au compte des traitements.

#### 650.317.00, 650.460.01

Le Comité entend maintenir un montant de CHF 4'000 au titre des frais de réceptions et de délégation. Toutefois, il prévoit une compensation partielle de ces frais sous la forme d'une participation fédérale de CHF 2'000 (en lien avec les frais de l'Agglomération inhérents à la tenue d'une plateforme d'échange co-financée par l'ARE et la CEAT).

#### 650.318.10

Le Comité prévoit un montant de CHF 50'000 au titre de frais d'études et de planification.

#### 650.318.90

Ce montant porte, notamment, sur des prestations de conseils d'expert et l'attribution de mandats à des bureaux spécialisés. Il pourrait, par exemple, couvrir des actions de promotion des P+R de l'Agglomération. Il porte, d'autre part, sur des frais d'impression et de communication spécifiques à des projets de mobilité.

#### 650.318.91

Cette nouvelle rubrique budgétaire précise les montants nécessaires à l'acquisition de données de base partagées avec le domaine de l'aménagement (cartes, statistiques, données issues du modèle de trafic cantonal). Pour 2013, un montant de CHF 1'000 est prévu, au niveau de la mobilité, pour acquérir l'abonnement « pro » aux géo-données de l'OFS ainsi que d'autres éventuelles données cartographiques fournies par des tiers.

#### 650.319.00

Le Comité prévoit un montant pour l'affiliation de l'Agglomération aux associations professionnelles de la mobilité.

#### 650.364.10, 650.434.00

Conformément à la convention passée avec la Communauté tarifaire intégrale fribourgeoise (ci-après CTIFR), le Comité propose d'inscrire un montant de CHF 23'000 en charges et de CHF 50'000 en recettes sur la base du décompte des recettes des P+R provenant de la vente de tickets journaliers et des abonnements mensuels et annuels en 2011.

#### 650.365.01

Le Comité prévoit un montant de CHF 20'000 à attribuer à des institutions privées, sous la forme de subvention à des projets touchant à la mobilité, en particulier la promotion des

déplacements en transport publics, en vélo et à pied. Il décidera du montant octroyé aux différents projets en cours d'année, en fonction des demandes reçues.

#### 650.390.00

L'amortissement des investissements, se rapportant au domaine de la mobilité, fait l'objet d'une imputation interne rattachée à des frais d'études et aux participations de l'Agglomération à des projets d'infrastructures. La répartition des amortissements est détaillée dans le paragraphe relatif aux finances.

#### 650.390.10

La charge d'intérêts, se rapportant aux investissements liés à la mobilité, fait l'objet d'une imputation interne. Ils se rattachent à des emprunts conclus en vue du financement de projets de mobilité, repris par l'Agglomération suite à dissolution de la CUTAF, à des participations de l'Agglomération dans des projets de mobilité, ainsi qu'au financement des frais d'études de mobilité dans le cadre du PA2, respectivement du PDA. La répartition des amortissements est détaillée dans le paragraphe relatif aux finances.

### **b) Coûts d'exploitation des transports publics**

#### 650.364.00

Suite aux négociations de l'Agglomération avec le concessionnaire, le Comité propose, au Conseil, d'inscrire au budget le montant de CHF 21'030'000 pour les prestations de transport public.

A prestations équivalentes en 2012, les TPF ont estimé que l'offre se monterait à CHF 20.7 Mios. Les modifications importantes de prestations à prendre en compte sont les suivantes :

- toutes les lignes : modification de la cadence les jours ouvrables à 20h00 au lieu de 19h00 ;
- toutes les lignes : passage de l'horaire d'été à 6 semaines entières ;
- lignes 1 et 2 : modification de la cadence à 10 minutes entre 09h00 et 17h00 le samedi;
- lignes 4 et 7: terminus prévu à la gare routière ;
- funiculaire : horaire continu la journée instauré de 07h00 à 19h00, et prolongation de 19h00 à 20h00 en été.

#### 650.364.05

Le montant prévu à ce compte est nul. En effet, au vu des résultats engrangés par la société Moonliner, aucune participation ne sera facturée à l'Agglomération pour la ligne M-17 Fribourg-Berne.

#### 650.452.10

Les prestations de transport public ont été reconduites avec les communes de Grolley, St. Ursen et Tafers. Pour 2013, les prestations négociées n'ont pas évolué pour les communes de Grolley et Tafers. Dans le cas de St. Ursen, le nombre de paires de courses en journée est passé de 3 à 2. Les montants correspondants se présentent comme suit :

- Commune de Grolley : CHF 7'918
- Commune de St. Ursen : CHF 50'993
- Commune de Tafers : CHF 94'022

#### 650.461.10

Le Comité rappelle que, conformément à la loi sur les transports du 20 septembre 1994, les communes de l'Agglomération financent, à raison de 40%, l'exploitation des lignes de transport public tandis que la part maximale de l'Etat est de 60%<sup>1</sup>.

Le mécanisme de subventionnement cantonal en la matière donne lieu à un double plafonnement. Celui-ci est, d'une part, déterminé par le montant retenu au budget de l'Etat, d'autre part par le taux de couverture réel des lignes, en application de l'art. 13 du Règlement

---

<sup>1</sup> Cf. Article 41b de la loi sur les transports.

d'exécution de la loi sur les transports. Pour 2013, le Comité estime la subvention à CHF 12'545'000, ce qui correspond au montant porté par l'Etat à son plan financier. Ce montant donne lieu à un taux de subventionnement de 59.65%. Suite à l'adoption, par l'Etat, de son budget 2013, le Comité communiquera le taux effectif de la participation cantonale.

#### 650.465.00

Le Comité prévoit un montant de CHF 150'000 pour la participation des centres commerciaux à leur desserte en transport public.

Pour rappel, le centre commercial de la Migros d'Avry contribue, depuis plusieurs années sur une base volontaire, au financement de sa desserte en transport public.

L'Agglomération a demandé la généralisation de ce système auprès de tous les grands centres commerciaux et a mandaté, en 2012, les bureaux Swisstraffic puis Team+ pour définir la participation financière des centres commerciaux à leur desserte en transport public. Le Comité a finalisé le dossier le 6 septembre dernier et abordera les centres commerciaux concernés.

### **7. Aménagement**

Le total des charges brutes pour l'aménagement s'élève à CHF 313'400.

#### 790.317.00, 790.460.01

Le Comité entend maintenir un montant de CHF 4'000 pour les frais de réceptions et de délégation. Toutefois, il prévoit une compensation partielle de ces frais sous la forme d'une subvention fédérale de CHF 2'000 (en lien avec les frais de l'Agglomération inhérents à une plateforme d'échange co-financée par l'ARE et la CEAT).

#### 790.318.10

Le Comité prévoit un montant de CHF 50'000 au titre de frais d'études et de planification.

#### 790.318.90

Le Comité prévoit de réaliser des études d'aménagement régional (notamment sur les questions de densification). Cela pourrait nécessiter l'intervention d'experts conseil à rémunérer selon le tarif du KBOB<sup>2</sup>.

#### 790.318.91

Cette nouvelle rubrique budgétaire précise les montants nécessaires à l'acquisition de données de base partagée avec le domaine de la mobilité (cartes, statistiques, données issues du modèle de trafic cantonal). Pour 2013, un montant de CHF 1'000 est prévu au niveau de la mobilité, pour acquérir l'abonnement « pro » aux géodonnées de l'OFS ainsi que d'autres éventuelles données cartographiques fournies par des tiers.

#### 790.319.00

Le Comité prévoit un montant pour l'affiliation de l'Agglomération aux associations professionnelles de l'aménagement.

#### 790.390.00

L'amortissement des investissements, se rapportant au domaine de l'aménagement, fait l'objet d'une imputation interne, rattachée à des frais d'études. La répartition des amortissements est détaillée dans le paragraphe relatif aux finances.

---

<sup>2</sup> La KBOB (Koordinationskonferenz der Bau- und Liegenschaftsorgane der öffentlichen Bauherren) prescrit notamment des normes communément adoptées en Suisse en lien avec les soumissions, la compensation du renchérissement des prestations et les honoraires des architectes et ingénieurs.

#### 790.390.10

La charge d'intérêts, se rapportant aux investissements liés à l'aménagement, fait l'objet d'une imputation interne. Ce montant est lié à des emprunts conclus en vue du financement des frais d'études de mobilité dans le cadre du PA2 et du PDA. La répartition des amortissements est détaillée dans le paragraphe relatif aux finances.

### **8. Economie**

#### **830. Promotion touristique**

##### 830.365.01

La subvention annuelle requise pour l'exécution du contrat de prestations avec Fribourg Tourisme et Région s'élève à CHF 590'000.

#### **840. Promotion économique**

Le total des charges s'élève à CHF 340'800.

##### 840.301.00

Le Comité prévoit l'engagement d'un(e) collaborateur-trice administratif-ve à 50% pour la promotion économique.

##### 840.318.20

Le Comité prévoit un montant de CHF 30'000 pour la réalisation d'actions de promotion économique. Il s'agit concrètement de réaliser une action-phare prévue annuellement (entrer en contact avec un grand nombre d'entreprises autour d'un événement), de participer à des projets de Nouvelle politique régionale<sup>3</sup>, d'organiser des conférences-déjeuners thématiques, et de mener une petite action de communication économique ciblée.

##### 840.319.00

Un montant de CHF 25'600 est globalement prévu pour des cotisations à des associations. Il porte, principalement, sur l'affiliation de l'Agglomération à Région Capitale Suisse. Pour 2013, ce chiffre est calculé comme suit : l'Agglomération bénéficie de 13 voix, dont chacune est assortie d'une quote-part de CHF 1'672 donnant lieu à une cotisation totale de CHF 21'800.

##### 840.461.10

Innoreg estime qu'en 2013, le montant de ses subventions à l'Agglomération atteindra un total de CHF 13'800. Ce financement comprend un soutien de CHF 6'000 octroyé au titre d'activités de promotion foncière ainsi qu'une aide de CHF 7'800 en lien avec des prestations de Nouvelle Politique Régionale.

---

<sup>3</sup> Il est prévu que l'Agglomération perçoit un soutien de CHF 7'800.- en contrepartie de sa participation à Innoreg (v. explications relatives au compte 840.461.10).

## 9. Finances

### 940. Gérance de la fortune et des dettes

940.322.00, 940.490.10

Les intérêts des dettes contractées par l'Agglomération pour le financement de ses investissements se répartissent comme suit :

<b>Objet</b>	<b>Intérêts CHF</b>
Reprise projets mobilité (anc. CUTAF)	8'711.10
Halte ferroviaire St-Léonard	44'297.04
PA2/PDA (partie mobilité)	9'439.38
Velopass	4'613.35
	<b>TOTAL mobilité 67'060.87</b>
PA2/PDA (partie aménagement)	9'439.38
	<b>TOTAL aménagement 9'439.38</b>
	<b>TOTAL général 76'500.25</b>

### 991. Participation des communes membres

Sans tenir compte du financement des transports publics, la participation totale des communes membres au budget de fonctionnement 2013 de l'Agglomération se monte à CHF 4'612'700.

Conformément aux Statuts de l'Agglomération, la participation financière de Düdingen aux coûts de fonctionnement est, du point de vue des promotions économique et touristique, influencée par son apport à l'association de communes Region Sense. Ce financement est, en effet, déduit des parts de la commune pour ces domaines et réparti entre l'ensemble des communes membres selon la clé agglo 2013. Or, ce mécanisme présente un impact sur la participation relative de chaque commune et constitue une distorsion de la clé statutaire.

Les tableaux suivants font état des montants à la charge des communes pour la promotion touristique et pour la promotion économique:

#### Promotion touristique :

<b>Communes</b>	<b>Clé agglo 2013</b>	<b>Montant CHF</b>	<b>Autre participat. CHF</b>	<b>Total CHF</b>
Avry	2.28%	13'925		13'925
Belfaux	3.63%	22'240		22'240
Corminboeuf	2.85%	17'429		17'429
Düdingen	9.78%	59'825	-21'975	37'850
Fribourg	46.57%	285'014		285'014
Givisiez	4.02%	24'584		24'584
Granges-Paccot	3.48%	21'300		21'300
Marly	10.11%	61'900		61'900
Matran	2.07%	12'676		12'676
Villars-sur-Glâne	15.21%	93'083		93'083
Total	100.00%	611'975	-21'975	590'000

#### Promotion économique :

<b>Communes</b>	<b>Clé agglo 2013</b>	<b>Montant CHF</b>	<b>Autre participat. CHF</b>	<b>Total CHF</b>
Avry	2.28%	7'482		7'482
Belfaux	3.63%	11'949		11'949
Corminboeuf	2.85%	9'364		9'364
Düdingen	9.78%	32'143	-29'300	2'843
Fribourg	46.57%	153'131		153'131
Givisiez	4.02%	13'208		13'208
Granges-Paccot	3.48%	11'444		11'444
Marly	10.11%	33'257		33'257
Matran	2.07%	6'810		6'810
Villars-sur-Glâne	15.21%	50'011		50'011
Total	100.00%	328'800	-29'300	299'500

## 998. Autres postes

998.330.00, 998.330.10, 998.330.20, 998.330.30, 998.332.00

Les amortissements se déclinent comme suit :

<b>Objet</b>	<b>Type</b>	<b>Taux</b>	<b>Amortissement CHF</b>
Machines et mobilier	supplémentaire	15%	21'672
	<b>TOTAL ADMINISTRATION</b>		<b>21'672</b>
Etudes mobilité	obligatoire	15%	41'250
	supplémentaire	15%	37'500
Autres projets mobilité : Réseau Velopass	obligatoire	15%	32'160
	<b>TOTAL MOBILITE</b>		<b>110'910</b>
Etudes aménagement	obligatoire	15%	41'250
	supplémentaire	15%	45'000
	<b>TOTAL AMENAGEMENT</b>		<b>86'250</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>218'832</b>

### III. Budget d'investissement 2013 : commentaires

#### 6. Mobilité

Le total des investissements pour la partie mobilité est évalué par le Comité à CHF 1'927'000.

##### 650.509.02

Ce montant porte sur des projets du chapitre «stationnement du PDA» qui, suite à la demande de modifications du Canton, doivent être retravaillés.

##### 650.522.10

Le Comité rappelle que la réalisation de la 2<sup>ème</sup> phase du projet de halte ferroviaire à St. Léonard a, initialement, été planifiée pour 2012 et que, compte tenu des problèmes rencontrés dans le cadre du projet Poya, ces travaux ont été reportés à 2014. L'investissement, à prévoir en 2013 pour ce projet, est donc suspendu et un projet d'adaptation de la convention y relative est en cours d'élaboration.

##### 650.522.19

Ce montant, correspondant au projet PA2 référencé intégré à la fiche n°21.7, porte sur la construction d'une passerelle pour la mobilité douce à Villars-sur-Glâne (quartier de Villars-Vert).

##### 650.522.20

Ce montant, correspondant au projet PA2 intégré à la fiche n°22.6, porte sur la réalisation d'un franchissement de mobilité douce à Düdingen (Tunnelstrasse).

##### 650.522.21

Ce montant concerne la 2<sup>ème</sup> étape de réalisation du P+R de Corbaroche à Marly, qui doit, à terme, comprendre 100 places de parc. Les sondages de fréquentation démontrent une sur-utilisation constante des 50 places actuelles. L'extension de ce P+R correspond au projet PA2 intégré à la fiche 46.6.

##### 650.522.28

Conformément à la planification du réseau de stationnement de vélos en libre service (VLS), le Comité prévoit de subventionner, en 2013, 2 stations à Düdingen et une station à Marly.

##### 650.661.00

Le Comité projette d'adresser, au Service de la Mobilité, une demande de subventionnement cantonal pour des projets de mobilité.

## 7. Aménagement

Le total des investissements, pour la partie aménagement, est évalué par le Comité à CHF 1'100'000.

### 790.509.02

Le montant de CHF 100'000 est prévu pour des études d'approfondissement du PDA.

### 790.522.00

Le détail des projets concernés n'étant pas déterminable actuellement, le Comité propose d'inscrire un montant global de CHF 1'000'000 pour la participation financière de l'Agglomération aux infrastructures d'aménagement. Des indications plus précises ne pourront être fournies que suite à l'adoption par le Conseil d'agglomération de la Directive aménagement, mobilité et environnement.

## IV. Proposition à l'attention du Conseil d'agglomération

**Le Comité d'agglomération propose, au Conseil, d'adopter les budgets de fonctionnement et d'investissement de l'Agglomération de Fribourg, pour l'exercice 2013, selon les projets d'arrêté annexés.**

---

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'agglomération, l'expression de nos sentiments distingués.

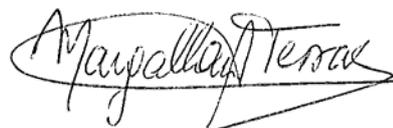
AU NOM DU COMITE D'AGGLOMERATION  
DE L'AGGLOMERATION DE FRIBOURG

Le Président :



René Schneuwly

La Directrice administrative :



Corinne Margalhan-Ferrat

FONCTIONNEMENT	Budget / Voranschlag		2013		Budget / Voranschlag		2012		Comptes / Rechnung	
	Charges Aufwand	Produits Ertrag	Charges Aufwand	Produits Ertrag	Charges Aufwand	Produits Ertrag	Charges Aufwand	Produits Ertrag	Charges Aufwand	Produits Ertrag

**LAUFENDE RECHNUNG**

Récapitulation du budget de fonctionnement

Rekapitulation der Laufenden Rechnung

Total Charges			26'168'200		26'639'300		25'067'164,50			
Total Produits			0	26'168'200	0	26'639'300	0	25'067'164,50		
Solde			0	0	0	0	0	0,00		0,00

**0. ADMINISTRATION**

**VERWALTUNG**

Charges			1'036'600		914'000		910'584,79			
Produits				61'500		914'000		910'584,79		
Solde				975'100		0		0,00		0,00

**3. CULTURE**

**KULTUR**

Charges			1'948'500		1'747'700		1'789'257,39			
Produits				26'000		1'747'700		1'789'257,39		
Solde				1'922'500		0		0,00		0,00

**6. MOBILITE**

**MOBILITÄT**

Charges			21'622'800		22'749'600		21'341'224,97			
Produits				12'930'000		22'749'600		21'341'224,97		
Solde				8'692'800		0		0,00		0,00

**7. AMENAGEMENT**

**RAUMORDNUNG**

Charges			313'400		251'200		198'425,57			
Produits				16'100		251'200		198'425,57		
Solde				297'300		0		0,00		0,00

**8. ÉCONOMIE**

**VOLKSWIRTSCHAFT**

Charges			930'800		833'900		736'786,54			
Produits				41'300		833'900		736'786,54		
Solde				889'500		0		0,00		0,00

**9. FINANCES**

**FINANZEN**

Charges			316'100		142'900		90'885,24			
Produits				13'093'300		142'900		90'885,24		
Solde				-12'777'200		0		0,00		0,00

FONCTIONNEMENT		Budget / 2013		Budget / 2012		Comptes / 2011	
		Charges Aufwand	Produits Ertrag	Charges Aufwand	Produits Ertrag	Charges Aufwand	Produits Ertrag
<b>LAUFENDE RECHNUNG</b>							
<b>0. ADMINISTRATION</b>							
<b>VERWALTUNG</b>							
		Total Aufwand	1'036'600	914'000	910'584,79		
		Total Ertrag	61'500		914'000		910'584,79
		Solde	975'100	0	0		0,00
<b>010. Conseil d'agglomération, Commission financière Agglomerationsrat, Finanzkommission</b>							
010.300.00	Traitement et jetons du conseil d'agglomération		11'400		11'900		
		Lohn und Sitzungsgelder des Agglomerationsrates				10'450,00	
010.300.10	Jetons et frais de la commission financière		4'800		1'800		
010.300.20	Jetons et frais de la CAME		3'300		2'100,00		
010.300.30	Jetons et frais du Bureau du Conseil		3'600		2'400		3'150,00
010.310.20	Frais de publications		6'000		5'000		2'450,00
010.317.00	Frais de réceptions et de délégations		1'500		1'500		3'679,30
010.318.00	Frais de port		0		2'000		2'577,80
010.318.01	Honoraires de l'organe de révision		7'500		5'000		7'910,30
010.318.90	Prestations de tiers		2'000		2'000		0,00
	Total		40'100	0	33'800	0	32'317,40
<b>011. Comité d'agglomération Agglomerationsvorstand</b>							
011.300.00	Traitement et jetons du comité d'agglomération		100'000		75'000		93'273,00
011.303.00	Contributions aux assurances sociales, AVS, APG, AC, etc.		17'100		12'300		11'871,17
011.317.00	Frais de réceptions et de délégations		2'500		2'500		3'430,20
.....	Total		119'600	0	89'800	0	108'574,37
							0,00

**LAUFENDE RECHNUNG**

**FONCTIONNEMENT**

		Budget / Voranschlag	2013	Budget / Voranschlag	2012	Comptes / Rechnung	2011
		Charges Aufwand	Produits Ertrag	Charges Aufwand	Produits Ertrag	Charges Aufwand	Produits Ertrag
<b>020.</b>	<b>Administration générale</b>						
	<b>Allgemeine Verwaltung</b>						
020.301.00	Traitement du personnel administratif	426 300			419 200	328 245,56	
020.301.01	Allocations familiales/employeurs	3 600			1 800	1 800,00	
020.301.10	Personnel auxiliaire	0			0	42 290,68	
020.303.00	Contributions aux assurances sociales, AVS, APG, AC, etc.	65 300			64 100	29 576,59	
020.304.00	Contributions aux caisses de prévoyance	81 300			66 800	55 805,49	
020.305.00	Contributions aux assurances maladie-accident	14 700			14 500	11 350,66	
020.306.00	Prestations en nature	0			0	2 565,00	
020.308.01	Personnel temporaire	0			0	20 111,45	
020.309.00	Frais de formation	8 000			8 000	1 830,00	
020.309.10	Gratifications	0			0	900,00	
020.310.00	Fournitures de bureau	8 000			12 000	6 848,80	
020.310.20	Frais de publications	0			10 000	2 061,35	
020.310.21	Frais d'annonces	10 000			0	19 018,10	
020.311.00	Matériel de bureau	4 000			3 000	3 265,85	
020.311.01	Equipements et mobilier de bureau	40 000			0	0,00	
020.312.00	Electricité	2 000			2 000	1 723,40	
020.315.00	Entretien mobilier de bureau	1 000			12 000	11 530,35	
020.315.01	Contrat d'entretien de surface administrative	8 000			9 000	7 912,70	
020.315.02	Maintenance informatique	10 800			0	6 253,10	
020.316.00	Loyer	53 600			53 600	52 884,15	
020.316.01	Location/leasing d'équipements	3 400			0	0,00	
020.317.00	Frais de réceptions et délégations	3 000			10 000	2 172,45	
020.318.00	Assurances diverses, RC, mobilier, etc.	1 200			1 100	787,60	
020.318.10	Frais administratifs (ports, téléphones, etc.)	22 000			14 000	52 343,03	
020.318.20	Emoluments de chancellerie	3 000			3 000	300,00	
020.318.50	Frais internet	31 000			10 000	10 049,20	
020.318.60	Traductions	35 000			35 000	34 978,60	
020.318.90	Prestations de tiers	15 000			15 000	14 057,35	
020.319.00	Contributions aux associations	5 000			5 000	18 740,00	
020.390.00	Imputations internes des amortissements	21 700			21 300	30 173,66	
020.390.10	Imputations internes des intérêts	0			0	11,90	
020.431.00	Emoluments administratifs				0	125,00	
020.436.00	Remboursements de tiers et d'assurances				0	15 819,00	
020.436.10	Retenues sociales sur les salaires (AVS/AIAC)				26 400	22 921,50	
020.436.11	Retenues sociales sur les salaires (LPP)				32 500	21 366,11	
020.436.12	Retenues sociales sur les salaires (Ass. maladie/accident)				2 600	2 110,45	
020.452.00	Participation des communes-membres				0	848 242,73	
	<b>Total</b>	<b>876 900</b>		<b>61 500</b>	<b>790 400</b>	<b>769 693,02</b>	<b>910 584,79</b>

FONCTIONNEMENT LAUFENDE RECHNUNG		Budget / Voranschlag 2013		Budget / Voranschlag 2012		Comptes / Rechnung 2011	
		Charges Aufwand	Produits Ertrag	Charges Aufwand	Produits Ertrag	Charges Aufwand	Produits Ertrag
<b>3. CUL TURE</b>		<b>KULTUR</b>					
		Total Aufwand	1'948'500	1'747'700	1'789'257.39		
		Total Ertrag	26'000	1'747'700		1'789'257.39	
		Total	1'922'500	0	0	0.00	
<b>300. Culture</b>		<b>Kultur</b>					
300.300.00	Jeux et frais de la commission culturelle		6'500	4'000	1'900.00		
300.301.00	Traitement du personnel		80'000	38'000	14'134.49		
300.303.00	Cotisations aux assurances sociales, AVS, APG, AC, etc.		12'400	5'900	2'177.35		
300.304.00	Cotisations aux caisses de prévoyance		13'700	5'400	2'081.95		
300.305.00	Cotisations aux assurances maladie-accident		2'900	1'400	463.60		
300.309.00	Frais de formation		2'000	2'000			
300.317.00	Frais de réceptions et délégations		1'000	1'000			
300.352.00	Participation conventionnelle ville de Fribourg		0	0	60'000.00		
300.365.10	Subventions pluriannuelles		1'275'000	1'095'000	1'095'000.00		
300.365.20	Subventions annuelles et extraordinaires		540'000	580'000	611'500.00		
300.365.30	Subventions supplémentaires communes non-membres		15'000	15'000			
300.365.40	Soutien à des manifestations déficitaires		0	0	2'000.00		
300.436.10	Retenues sociales sur les salaires (AVS/AI/AC)			5'000		883.83	
300.436.11	Retenues sociales sur les salaires (LPP)			5'500	2'400		793.12
300.436.12	Retenues sociales sur les salaires (Ass. maladie/accident)			500	300		82.97
300.452.00	Participation des communes membres			0		1'760'524.47	
300.452.10	Participation des communes non-membres			15'000	15'000	24'973.00	
300.482.03	Prélèvement sur fonds culturel			0	0	2'000.00	
		Total	1'948'500	1'747'700	1'789'257.39		

**FONCTIONNEMENT**

**LAUFENDE RECHNUNG**

	Budget / Voranschlag Charges Aufwand		2013 Produits Ertrag		Budget / Voranschlag Charges Aufwand		2012 Produits Ertrag		Comptes / Rechnung Charges Aufwand		2011 Produits Ertrag	
<b>6.</b>	<b>MOBILITE</b>											
	<b>MOBILITÄT</b>											
	Total Aufwand	21'622'800		12'930'000		22'749'600		22'749'600		21'341'224,97		21'341'224,97
	Total Ertrag			8'692'800				0				0,00
	Total											
<b>650.</b>	<b>Mobilität</b>											
650.301.00	Traitement du personnel		203'700									63'642,64
650.303.00	Cotisations aux assurances sociales, AVS, APG, AC, etc.		31'400									9'850,37
650.304.00	Cotisations aux caisses de prévoyance		40'200									9'642,92
650.305.00	Cotisations aux assurances maladie-accident		7'200									2'097,32
650.309.00	Frais de formation		4'000									825,00
650.317.00	Frais de réceptions et de délégations		4'000									2'448,70
650.318.00	Traductions		5'000									0,00
650.318.10	Honoraires et frais d'études		50'000									197'744,46
650.318.90	Prestations de tiers		25'000									0,00
650.318.91	Données de base et cartographie		1'000									0,00
650.319.00	Cotisations aux associations		200									0,00
650.364.00	Contrat de prestations au concessionnaire (TPF)		21'030'000									21'000'000,00
650.364.05	Contrat de prestations au concessionnaire (Moonliner)		0									0,00
650.364.10	Convention avec CTIFR (P+R)		23'000									23'509,50
650.365.01	Subventions à des institutions privées		20'000									0,00
650.390.00	Imputations internes des amortissements		111'000									16'091,56
650.390.10	Imputations internes des intérêts		67'100									15'372,50
650.434.00	Taxes utilisation P+R			50'000				45'000				67'478,50
650.436.10	Retenues sociales sur les salaires (AVS/AI/AC)			12'700				12'600				39'717,67
650.436.11	Retenues sociales sur les salaires (LPP)			16'100				12'800				3'673,49
650.436.12	Retenues sociales sur les salaires (Ass. maladie/accident)			1'200				1'200				402,32
650.452.00	Participation communes membres			0				10'210'300				9'023'824,99
650.452.10	Participation communes non-membres			153'000				17'0700				160'868,00
650.460.01	Subventions fédérales aux frais de réceptions et de délégations			2'000				0				0,00
650.461.10	Subventions cantonales			12'545'000				12'177'000				11'968'000,00
650.465.00	Participations reçues de tiers			150'000				120'000				113'000,00
	Total		21'622'800	12'930'000		22'749'600		22'749'600		21'341'224,97		21'341'224,97

FONCTIONNEMENT		Budget / Voranschlag		2013		Budget / Voranschlag		2012		Comptes / Rechnung	
		Charges Aufwand	Produits Ertrag	Charges Aufwand	Produits Ertrag	Charges Aufwand	Produits Ertrag	Charges Aufwand	Produits Ertrag		
<b>7. AMÉNAGEMENT</b>											
<b>RAUMORDNUNG</b>											
		Total Aufwand	313'400		16'100	251'200		198'425.57			198'425.57
		Total Ertrag			297'300				251'200		198'425.57
		Total							0		0.00
<b>790. Aménagement régional</b>											
		<b>Regionale Raumplanung</b>									
790.301.00		Traitement du personnel	98'300			96'300		95'943.49			
790.303.00		Coûtisations aux assurances sociales, AVS, APG, AC, etc.	15'200			14'900		14'379.58			
790.304.00		Coûtisations aux caisses de prévoyance	18'300			14'900		14'162.06			
790.305.00		Coûtisations aux assurances maladie-accident	3'500			3'500		3'061.67			
790.309.00		Frais de formation	2'000			2'000		845.60			
790.317.00		Frais de réceptions et délégations	4'000			4'000		2'724.65			
790.318.00		Honoraires et frais d'études	5'000			5'000					
790.318.10		Traductions	50'000			50'000		38'572.60			
790.318.90		Prestations de tiers	20'000			15'000					
790.318.91		Données de base et cartographie	1'000			0		0.00			
790.319.00		Coûtisations aux associations	300			0		0.00			
790.390.00		Imputations internes des amortissements	86'300			41'300		25'940.52			
790.390.10		Imputations internes des intérêts	9'500			4'300		2'795.40			
790.436.10		Retenues sociales sur les salaires (AVS/AI/AC)		6'200			6'100	5815.23			
790.436.11		Retenues sociales sur les salaires (LPP)		7'300			5'700	5'417.89			
790.436.12		Retenues sociales sur les salaires (Ass. maladie/accident)		600			600	630.83			
790.452.00		Participation des communes membres				0			238'800		186'561.62
790.460.01		Subventions fédérales aux frais de réceptions et de délégations		2'000							
		Total	313'400	16'100		251'200	198'425.57				

FONCTIONNEMENT		Budget / Voranschlag		2013		Budget / Voranschlag		2012		Comptes / Rechnung	
		Charges Aufwand	Produits Ertrag	Charges Aufwand	Produits Ertrag	Charges Aufwand	Produits Ertrag	Charges Aufwand	Produits Ertrag		
<b>8. ECONOMIE</b>											
<b>WIRTSCHAFT</b>											
<b>830. Promotion touristique</b>											
		Total Aufwand	930'800		41'300		833'900		736'786.54		
		Total Ertrag			889'500				833'900		736'786.54
		Total							0		0.00
<b>830. Contributions à Fribourg Tourisme et Région</b>											
	830.365.01	Contributions à Fribourg Tourisme et Région		590'000			590'000				590'000.00
	830.452.00	Participation des communes-membres			0				590'000		590'000.00
		Total		590'000			590'000		590'000.00		590'000.00
<b>840. Promotion économique</b>											
<b>Wirtschaftsförderung</b>											
	840.301.00	Traitement du personnel		193'300			140'900				97'302.26
	840.301.01	Allocations familiales/employeurs		3'600			2'900				2'520.00
	840.303.00	Contributions aux assurances sociales, AVS, APG, AC, etc.		29'700			21'600				14'923.30
	840.304.00	Contributions aux caisses de prévoyance		35'700			24'300				17'002.96
	840.305.00	Contributions aux assurances maladie-accident		6'800			5'000				3'146.39
	840.309.00	Frais de formation		4'000			2'000				
	840.317.00	Frais de réceptions et délégations		3'000			4'000				541.63
	840.318.10	Honoraires et frais d'études		7'000			5'000				1'350.00
	840.318.20	Actions de promotion économique		30'000			20'000				
	840.319.00	Contributions aux associations		27'700			18'200				250.00
	840.319.20	Perte sur débiteur		0			0				9'750.00
	840.436.10	Retenues sociales sur les salaires (AVS/AI/AC)			12'000				8'800		6'048.34
	840.436.11	Retenues sociales sur les salaires (LPP)			14'300				9'300		6'657.79
	840.436.12	Retenues sociales sur les salaires (Ass. maladie/accident)			1'200				900		590.83
	840.452.00	Participation des communes-membres							219'900		91'608.68
	840.461.10	Subventions cantonales			13'800				5'000		
	840.462.00	Subventions acquises de communes et associations de communes									51'30.90
	840.482.01	Dissolution de provision micro-crédit							0		36'750.00
		Total		340'800		41'300	243'900		243'900		146'786.54

		Budget / 2013		Budget / 2012		Comptes / 2011	
		Charges Aufwand	Produits Ertrag	Charges Aufwand	Produits Ertrag	Charges Aufwand	Produits Ertrag
<b>FONCTIONNEMENT</b>							
<b>LAUFENDE RECHNUNG</b>							
<b>FINANZEN</b>							
<b>9.</b>	<b>FINANZES</b>						
	Total Charges	316'100	13'093'300	142'900	90'885'24		
	Total Produits		13'093'300	142'900		90'885'24	
	Total	316'100	13'093'300	142'900	90'885'24	90'885'24	90'885'24
<b>940.</b>	<b>Gérance de la fortune et des dettes</b>						
	Frais bancaires et postaux	500		500	393.70		
	Intérêt des dettes	76'600		18'500	18'285.80		
	Intérêt des capitaux et impôt anticipé		3'000		2'000	4'312.02	
	Imputations internes des intérêts		76'600		18'500	18'285.80	
	Total	77'100	79'600	19'000	18'679.50	22'597.82	
<b>991.</b>	<b>Participation des communes membres</b>						
	Part d'Avry		207'969		425	-90.74	
	Part de Belfaux		235'682		650	-130.97	
	Part de Corminboeuf		242'593		537	-115.95	
	Part de Dudingen		602'007		1'824	-388.13	
	Part de Fribourg		7'464'266		8'675	-18'43.39	
	Part de Givisiez		472'367		750	-159.45	
	Part de Granges-Paccot		456'353		623	-128.61	
	Part de Matry		893'798		1'879	-401.37	
	Part de Mairan		183'526		398	-79.23	
	Part de Villars-sur-Glâne		2'036'139		2'739	-580.48	
	Total		12'794'700		18'500	-3918.32	
<b>998.</b>	<b>Autres postes</b>						
	Übrige Posten						
	Nichtbestimmte Ausgaben	20'000		20'000			
	Vorgeschriebene Abschreibungen (Mobilitätsstudien)	41'300		41'300			
	Vorgeschriebene Abschreibungen (Raumplanungsstudien)	41'300		41'300			
	Vorgeschriebene Abschreibungen (übrige Mobilitätsprojekte)	32'200					
	Zusätzliche Abschreibungen	21'700		21'300		30'173.66	
	Zusätzliche Abschreibungen (Mobilitätsstudien)	37'500		0		16'091.56	
	Zusätzliche Abschreibungen (Raumplanungsstudien)	45'000		0		25'940.52	
	Imputations internes des amortissements et dépenses non-spécif.		219'000		103'900	72'205.74	
	Total	239'000	219'000	123'900	103'900	72'205.74	72'205.74

**INVESTITIONEN**

**Überblick über die Investitionsrechnung**

**Récapitulation du budget d'investissement**

Total Dépenses	Total Ausgaben	3'057'000
Total Recettes	Total Einnahmen	3'057'000
Résultat	Total	0

**6. TRANSPORTS**

<b>VERKEHR</b>		
<b>Mobilité</b>		
<b>Angenommene Projekte</b>		
650.522.10	Halte ferroviaire St-Léonard	0
	Total	0

<b>Projets devant faire l'objet d'un message</b>		
650.509.02	Etudes de réalisation de projets liés au PA2	50'000
650.522.19	Villars-sur-Glâne: Passerelle Villars-Vert (y.c. accès et pistes cyclables)	256'000
650.522.20	Dudingen: Tunnelstrasse / étape 1	273'000
650.522.21	Marly: P+R Corbaroche	207'000
650.522.22	Avry: arrêt TP impasse des Agges	32'000
650.522.23	Avry: sentier piétons/cyclistes impasse des Agges/Bois	29'000
650.522.24	Marly: Piste cyclable/piétonne entre la route de la Gérine et la route des Ecoles	170'000
650.522.25	Marly: aménagement d'une modération de trafic, d'un trottoir et d'une piste cyclable à la route de la Gérine	700'000
650.522.28	Developpement du réseau Velopass (2013)	210'000
	Total	1'927'000

650.661.00	Participation du Canton	30'000
	Total	30'000

650.590.00	Report au bilan des recettes d'investissements	30'000
650.690.00	Report au bilan des dépenses d'investissements	1'927'000

**7. AMÉNAGEMENT**

<b>RAUMORDNUNG</b>		
<b>Raumplanung</b>		
<b>Projets devant faire l'objet d'un message</b>		
790.509.02	Etudes de réalisation de projets liés au PA2	100'000
790.522.00	Participation financière aux infrastructures d'aménagement	1'000'000
	Total	1'100'000

790.690.00	Report au bilan des dépenses d'investissements	1'100'000
------------	--	-----------





---

**AGGLOMERATION DE FRIBOURG**  
**AGGLOMERATION FREIBURG**

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION DE L'AGGLOMERATION DE FRIBOURG

vu

- la loi du 19 septembre 1995 sur les agglomérations ;
- les Statuts de l'Agglomération de Fribourg du 1<sup>er</sup> juin 2008 ;
- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 ;
- le message n° 12 du Comité d'agglomération du 12 juillet 2012 ;
- le préavis de la Commission financière,

arrête :

**Article premier**

Le budget de fonctionnement de l'Agglomération de Fribourg pour l'exercice 2013 est adopté.

Il se présente comme suit :

Total des produits :	CHF 26'168'200,--
Total des charges :	CHF 26'168'200,--

Fribourg, le 4 octobre 2012

AU NOM DU CONSEIL D'AGGLOMERATION  
DE  
L'AGGLOMERATION DE FRIBOURG

Le Président :

La Secrétaire générale :

Marc-Aurelio Andina

Corinne Margalhan-Ferrat



---

**AGGLOMERATION DE FRIBOURG**  
**AGGLOMERATION FREIBURG**

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION DE L'AGGLOMERATION DE FRIBOURG

vu

- la loi du 19 septembre 1995 sur les agglomérations ;
- les Statuts de l'Agglomération de Fribourg du 1<sup>er</sup> juin 2008 ;
- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 ;
- le règlement du Conseil d'agglomération du 13 novembre 2008 ;
- le message n° 12 du Comité d'agglomération du 12 juillet 2012 ;
- le préavis de la Commission financière ;
- le préavis de la Commission d'aménagement, de la mobilité et de l'environnement,

arrête :

**Article premier**

Le budget d'investissement de l'Agglomération de Fribourg pour l'exercice 2013 est adopté.

Il se présente comme suit :

Total des dépenses d'investissement : CHF 3'057'000,--

Fribourg, le 4 octobre 2012

AU NOM DU CONSEIL D'AGGLOMERATION  
DE  
L'AGGLOMERATION DE FRIBOURG

Le Président :

La Secrétaire générale :

Marc-Aurelio Andina

Corinne Margalhan-Ferrat